

# DÉCOUVRIR LE CODE IESBA

## Volet 11 : Le rôle et l'état d'esprit attendus des comptables - Focus sur le parti pris



Afin de remplir leurs obligations en vertu du Code et de soutenir la responsabilité de la profession d'agir dans l'intérêt général, les professionnels comptables (PC) doivent comprendre les attentes qui accompagnent leur rôle et adopter l'état d'esprit approprié. Le projet « Rôle et État d'esprit » de l'IESBA clarifie ces obligations dans de nouvelles dispositions qui entreront en vigueur le 31 décembre 2021, l'adoption anticipée étant autorisée. Un aspect important (parmi d'autres) des nouvelles dispositions est le renforcement du principe fondamental d'objectivité, qui exige que les PC exercent leur jugement professionnel sans être compromis par des partis pris, des conflits d'intérêts ou une influence ou une confiance excessive. Ce volet met en lumière les effets que peuvent avoir les partis pris ainsi que le rôle et l'état d'esprit attendus des PC pour répondre aux attentes du public.

### Quels sont le rôle clé et les modifications de l'état d'esprit du Code ?

1 **Précisions des principes fondamentaux** : Les PC doivent être conscients du rôle central que joue le respect du Code, notamment en ce qui concerne les principes d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, ainsi que le comportement professionnel.

2 **Sensibilisation aux partis pris et à l'importance de la culture organisationnelle** : On attend des PC qu'ils aient un état d'esprit qui englobe la conscience de l'influence négative potentielle de partis pris sur les jugements et les décisions. Ils sont également censés promouvoir une culture fondée sur l'éthique au sein de leur organisation.

3 **Avoir un esprit curieux** : L'application du cadre conceptuel exige que le PC ait un esprit curieux lorsqu'il identifie, évalue et traite les menaces pesant sur les principes fondamentaux. Cela implique de poser les bonnes questions, par exemple sur la source, la pertinence et l'exhaustivité des informations pour les jugements et les décisions.

### Un scepticisme professionnel et un esprit curieux.

L'exigence d'avoir l'esprit curieux lors de l'application du cadre conceptuel s'applique à tous les PC, quelle que soit l'activité professionnelle exercée. En vertu des normes d'audit, d'examen et d'autres normes d'assurance ; y compris celles publiées par l'IAASB ; les comptables doivent également faire preuve de scepticisme professionnel, ce qui implique une évaluation critique des éléments probants.

### Réfléchissez à la manière dont les partis pris pourraient être illustrés dans le scénario suivant :

Un responsable d'audit choisit l'équipe de mission pour un audit à venir. Le responsable demande à l'associé d'audit d'approuver l'équipe. L'associé désigne un nom sur la liste et dit : « Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée de l'avoir dans l'équipe. Je pense que cela pourrait constituer une menace trop importante pour la connivence. » « Vraiment ? », demande le responsable. « A-t-il un lien avec le client ? » L'associé répond : « Je n'en ai aucune idée, mais vous savez qu'il y a beaucoup d'employés autochtones chez ce client, y compris certains des cadres supérieurs. Je ne voudrais pas que le membre de notre équipe soit dans une position délicate à cause de la pression de ses propres relations. »

# CINQ PRINCIPES FONDAMENTAUX

Intégrité | Objectivité | Compétence et diligence professionnelles | Confidentialité | Comportement professionnel

Les **partis pris conscients ou inconscients** affectent l'exercice du jugement professionnel lors de l'identification, de l'évaluation et du traitement des menaces qui pèsent sur le respect des principes fondamentaux. Atténuer les effets des partis pris peut être particulièrement difficile, car souvent, nous ne voyons pas nos propres partis pris et pensons à tort agir objectivement. Les PC doivent être vigilants à l'égard des partis pris, y compris dans ces huit exemples courants :

TYPE DE PARTIS PRIS	DESCRIPTION	PAR EXEMPLE...
<b>Ancrage</b>	La tendance à utiliser une première information comme point d'ancrage par rapport à laquelle les informations ultérieures sont insuffisamment évaluées.	Le jugement d'un auditeur est obscurci par la première impression qu'il a d'un client ou de la direction.
<b>Automatisation</b>	La tendance à favoriser les résultats générés par des systèmes automatisés, même lorsque le raisonnement humain ou des informations contradictoires remettent en question la fiabilité ou l'utilité de ces résultats.	Un PC agit d'après les conclusions d'un système basé sur l'IA sans remettre en cause les résultats.
<b>Disponibilité</b>	La tendance à accorder plus de poids aux événements ou aux expériences qui viennent immédiatement à l'esprit ou qui sont facilement accessibles.	Un PC qui entreprend une analyse « et si » modélise des scénarios alternatifs en utilisant uniquement les scénarios les plus susceptibles de se produire.
<b>Confirmation</b>	La tendance à accorder plus de poids aux informations qui corroborent une croyance existante qu'à celles qui contredisent ou mettent en doute cette croyance.	Un auditeur élabore une théorie sur les raisons pour lesquelles certains soldes de comptes ont changé. On accorde plus de poids aux preuves qui soutiennent sa théorie qu'aux preuves contradictoires.
<b>Pensée de groupe</b>	Tendance d'un groupe d'individus à décourager la créativité et la responsabilité individuelles, ce qui entraîne une prise de décision sans raisonnement critique suffisant ni examen des alternatives.	Un conseil d'administration et une équipe de direction qui manquent de diversité approuvent l'utilisation d'un système d'approbation des demandes de prêt par l'AI sans examiner de près les facteurs de décision sous-jacents.
<b>Confiance excessive</b>	Tendance à surestimer sa propre capacité à évaluer correctement les risques ou à porter d'autres jugements ou décisions.	Un auditeur ne parvient pas à évaluer correctement les menaces pesant sur son indépendance, car il est convaincu que son propre jugement est irréprochable.
<b>Représentation</b>	Tendance à fonder sa compréhension sur un ensemble d'expériences, d'événements ou de croyances supposés être représentatifs.	L'évaluation du risque de blanchiment d'argent par un expert-comptable est influencée par l'origine ethnique des propriétaires d'entreprises.
<b>Perception sélective</b>	Tendance des attentes d'une personne à influencer la façon dont elle perçoit une question ou une personne particulière.	Un PC qui croit que son équipe est heureuse au travail perçoit toutes les réponses de l'équipe comme plus positives qu'elles ne le sont en réalité.



ATTENTION Dans l'exercice de leurs fonctions, les PC se conforment au Code, en tenant compte de l'objectif et de l'intention de ses exigences spécifiques. Mais le respect des règles ne signifie pas que les PC auront toujours rempli leur responsabilité d'agir dans l'intérêt général. Il peut y avoir des circonstances inhabituelles ou exceptionnelles à cause desquelles un PC estime que le respect des exigences pourrait ne pas être dans l'intérêt général ou entraîner un résultat disproportionné. Dans ces circonstances, le PC est encouragé à consulter un organisme professionnel ou réglementaire approprié.

**Parmi les mesures susceptibles d'atténuer l'effet du parti pris, on peut citer :**

- Solliciter l'avis d'experts pour obtenir des informations complémentaires.
- Consulter d'autres personnes pour garantir une remise en question appropriée dans le cadre du processus d'évaluation.
- Recevoir une formation relative à l'identification des partis pris dans le cadre du développement professionnel.

**En appliquant le cadre conceptuel dans le contexte des dispositions relatives au rôle et à l'état d'esprit, le responsable d'audit dans le scénario précédent devrait :**

- Reconnaître que le fait d'autoriser la discrimination dans les décisions prises sur le lieu de travail ne reflète pas un comportement conforme à la responsabilité de la profession d'agir dans l'intérêt général.
- Examiner si et comment le parti pris de l'associé d'audit peut avoir un impact sur l'objectivité.
- Avoir la force de caractère nécessaire pour engager des discussions supplémentaires avec l'associé responsable d'audit, même si cela représente un défi.
- Discuter de la situation avec d'autres personnes afin de s'assurer que la pensée biaisée perçue est remise en question de manière appropriée.

À plus long terme, l'enseignement et la formation en matière de parti pris et de prise de décision pourraient profiter à l'associé, au responsable d'audit et à son équipe, afin de mieux promouvoir une culture fondée sur l'éthique. Dans cette situation, cela pourrait prendre la forme d'une formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion.

## OÙ OBTENIR DE L'AIDE ?



Les dispositions du nouveau rôle et du nouvel état d'esprit y compris la Base explicative des conclusions, sont disponibles. L'eCode, disponible à l'adresse suivante [www.IESBAeCode.org](http://www.IESBAeCode.org), est une ressource en ligne pour les comptables et autres utilisateurs du Code. Il permet un accès rapide et efficace au Code, ce qui en facilite l'utilisation, la mise en œuvre et l'application.



La publication « *Découvrir le code de déontologie 11 de 12 – Rôle et état d'esprit des comptables / parti pris* » de la Fédération internationale des Comptables (IFAC), publiée par l'IFAC en mars 2021 en anglais, a été traduite en français par la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF) en mars 2021, avec l'autorisation de l'IFAC. Le texte approuvé pour toutes les publications de l'IFAC est celui en langue anglaise. IFAC ne prend aucune responsabilité quant à la pertinence et l'exhaustivité de la traduction et aux conséquences qui pourraient en découler.

Texte en anglais de « *Découvrir le code de déontologie 11 de 12 – Rôle et état d'esprit des comptables / parti pris* » ©2021 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Texte en français de « *Découvrir le code de déontologie 11 de 12 – Rôle et état d'esprit des comptables / parti pris* » ©2021 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Titre original : *Exploring the IESBA Code, installment 11 – Role and mindset expected of accountants – focus on bias*



529 Fifth Avenue, New York 10017

[www.ifac.org](http://www.ifac.org) | +1 (212) 286-9344 | [@ifac](#) | [société/ifac](#)



[www.ethicsboard.org](http://www.ethicsboard.org)

[@ethics\\_board](#) | [company/iesba](#)